

Retour sur l'édition 2022 de l'Université du réseau des référents handicap

Construire durablement l'entreprise inclusive, en France et en Europe (étude)

Lille,
Mardi 29 mars 2022,
—
Communiqué de presse



Comme en 2020 et 2021, l'Agefiph réuni cette année les acteurs du handicap en entreprise pour soutenir leurs actions et les engager à « Construire durablement l'entreprise inclusive ».

Dans le cadre de l'Université du réseau des référents handicap (URRH) qui se tient actuellement à Lille, plus de 3 000 participants à l'événement ont pu suivre de nombreux échanges, ateliers, modules, *talks*, conférences ou webinaires.

Parmi les grandes séquences au programme et alors que la France assure la présidence de l'Union Européenne, une conférence inspirante a été consacrée aux **politiques européennes du handicap**. Un temps fort de l'URRH 2022 lors duquel la première phase d'une étude qualitative conduite par l'Agefiph a été dévoilée. Menée auprès d'institutions, de partenaires sociaux et d'organisations associatives européennes, elle vise à **contribuer au débat public** relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi, en France comme en Europe.

A l'occasion de l'événement, une visite a également été organisée au sein d'une **PME inclusive** de la région Hauts-de-France pour **illustrer l'accompagnement de l'Agefiph auprès des entreprises**.



Les politiques handicap et emploi à l'échelle européenne : l'étude qualitative de l'Agefiph

L'étude initiée par l'Agefiph sera publiée en mai prochain mais son premier volet dévoilé aujourd'hui permet d'ores et déjà de **dessiner un diagnostic** des politiques handicap et emploi en Europe et de **disposer de la vision des acteurs interrogés** sur les enjeux, les difficultés et les marges de progrès de ces politiques.

Ont notamment été consultés : le Comité économique et social européen, la Commission européenne, la Confédération européenne des syndicats, le Conseil français des personnes handicapées pour les affaires européennes et internationales, le Forum européen des personnes handicapées, l'Organisation internationale du travail, le Parlement européen, etc.

Les grands enseignements à retenir de l'étude :

- **Une conscience sociale du handicap effective dans l'ensemble des États membres mais un impact sur la réalité de l'emploi des personnes en situation de handicap encore insuffisant.**

Le **taux de chômage des personnes en situation de handicap reste largement supérieur** (souvent proche du double) à celui du reste de la population dans les États membres. L'ensemble des interviewés a également **souligné l'insuffisance de la progression du taux d'emploi** des personnes en situation de handicap, et les difficultés, encore trop nombreuses, qu'elles rencontrent pour accéder et se maintenir dans un emploi stable, durable et de qualité – à la hauteur de leurs compétences.

14% des 87 millions de personnes en situation de handicap en Europe sont au chômage, soit le double du taux au sein du reste de la population.

- **Un décalage entre cette réalité et les ambitions affichées par les institutions européennes.**

Il ressort de l'enquête la perception d'**un décalage** entre, d'une part, **les déclarations de principes et les proclamations de valeurs** de la part des institutions européennes – qui s'appuient essentiellement sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) – et, d'autre part, **leur capacité à les incarner** dans des exemples, des bonnes pratiques, etc., qu'il s'agisse de politiques publiques ou d'initiatives privées. Tous les acteurs soulignent par ailleurs **le déficit d'exemplarité des institutions elles-mêmes** (en particulier la Commission européenne et le Parlement européen) en matière d'accessibilité physique et d'emploi de personnes handicapées.

- **Le besoin de suivi et de pilotage des expériences et des bonnes pratiques.**

Les représentants de la société civile interviewés soulignent **le manque de données actualisées et genrées et de suivi des indicateurs européens** en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Ils regrettent également **l'absence de « lieu » (notamment numérique) recensant les bonnes pratiques et expériences réussies** dans ce domaine, qui pourrait contribuer aux échanges entre acteurs et États membres et au travail de sensibilisation mené par l'UE.

Le Conseil français des personnes handicapées pour les affaires européennes et internationales appelle de ses vœux la mise en place d'un portail européen sur le handicap, qui regrouperait ainsi les bonnes pratiques en matière d'insertion au sein des États membres.



De manière plus détaillée, de cette étude il ressort les points suivants :

- Les politiques publiques européennes sont perçues autour de trois axes : **les quotas, les aménagements raisonnables et les emplois protégés**, tous font débat.
- Au-delà de l'intégration dans l'emploi et de la dimension quantitative du taux d'emploi, il est urgent, d'après les interviewés, de **mettre l'accent sur le maintien en emploi et la dimension qualitative**, pour que les personnes en situation de handicap accèdent à des emplois de qualité et durables.
- Une évolution de l'approche de l'emploi des personnes en situation de handicap est souhaitable, selon l'intégralité des interviewés, pour la rendre plus efficace : comme, par exemple, **privilégier une entrée par les compétences** pour mieux identifier des tâches et un métier adapté à chacun.
- L'engagement du top management est clairement identifié comme essentiel. Les entreprises s'engagent d'autant plus sur l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elles ont **un dirigeant impliqué et concerné** par le sujet.
- **Le télétravail** est analysé à la fois comme une **opportunité et un risque** pour les personnes en situation de handicap.
- Il est nécessaire de porter une attention particulière aux **discriminations intersectionnelles** pour mieux lutter contre elles.
- **Les PME sont une cible stratégique** qui nécessite un accompagnement et une sensibilisation particulière.

Des rencontres qui illustrent la forte mobilisation de l'Agefiph auprès des entreprises françaises



Cette année, Christophe Roth, président de l'Agefiph, et Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph, ont également profité de l'URRH 2022 pour se rendre chez Salti. PME du Nord spécialisée dans la location de matériel pour les professionnels du BTP, **cette entreprise a augmenté son taux d'emploi de personnes en situation de handicap** grâce à une démarche volontaire et soutenue par l'Agefiph.

L'occasion pour eux et Jean-Sébastien Guiot, président directeur général de Salti, de revenir sur **les enjeux de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la région Hauts-de-France, où leur taux d'emploi direct est de 3,75%**, et sur **les bonnes pratiques mises en œuvre par l'entreprise**. Une visite au cours de laquelle des collaborateurs en situation de handicap et le référent handicap de l'entreprise ont témoigné.



Pour Jean-Sébastien Guiot, président directeur général de Salti :

« L'Agefiph nous a apporté un regard expert et nouveau sur notre démarche handicap. Leur accompagnement nous a avant tout permis d'entrer en relation avec les bons interlocuteurs pour structurer notre approche du sujet, puis d'améliorer notre communication interne et in fine libérer la parole. L'humain a toujours été au cœur de notre entreprise mais aujourd'hui nous allons plus loin. Certains collaborateurs nous sollicitent d'eux-mêmes pour être reconnus comme travailleurs handicapés et nous sommes fiers de pouvoir contribuer à leur maintien en emploi ».

L'Agefiph est fortement investie auprès de très nombreuses entreprises et organisations sur le territoire pour les aider à concrétiser leurs engagements et leurs ambitions en matière d'inclusion. Avec son offre de conseil et d'accompagnement (OCA), dont ont bénéficié 2 707 entreprises de toutes tailles en 2021, elle leur permet de **structurer et renforcer leurs politiques et leurs actions** pour l'embauche, la formation, notamment en alternance, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Pour Christophe Roth, président de l'Agefiph :

« L'offre de conseil et d'accompagnement constitue une opportunité pour les entreprises et les organisations de compter sur l'expertise de l'Agefiph. Proposée par ses 14 délégations régionales, qui maillent l'ensemble du territoire et qui agissent en proximité, et une direction dédiée du siège, elle les incite à s'engager et à intégrer le handicap dans leurs pratiques et leur stratégies RH. Ces actions sont une illustration concrète des objectifs que se sont fixés l'État et l'Agefiph pour amplifier l'accompagnement aux entreprises et accélérer la transformation inclusive du marché du travail et faire évoluer le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au-delà de 4% en France ».

Pour en savoir plus sur l'#URRH2022 et découvrir son programme détaillé :
<https://agefiph-universite-rrh.fr/>

A PROPOS DE L'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/agefiph)

CONTACTS PRESSE AGEFIPH

Julie Chaouat / jchaouat@lebureaudecom.fr / 06 84 38 12 21

Ghislaïne Cristofolletti / g-cristofolletti@agefiph.asso.fr / 06 21 65 41 96